

## Finances publiques;

Par **juliette**, le **29/12/2007** à **15:24**

Au 2<sup>ème</sup> semestre j'hésite entre faire:

procédure pénale + finances publiques

ou

procédure pénale + vie politique française.

Plus tard je souhaite être avocat donc que me conseillez-vous?

Que vois-t-on en finances publiques en L2?

Es-ce intéressant ?

merci d'avance

Par **mathou**, le **29/12/2007** à **15:58**

N'hésite pas à faire une petite recherche en tapant " finances publiques " ou " droit budgétaire " avec le moteur de recherche du forum, pour voir les sujets qui en parlent en approfondi  wink not found or ty

Les finances publiques concernent le budget de l'Etat. On y apprend comment ce budget est prévu, constitué, distribué, les lois de finances, les principes budgétaires...

Je ne sais pas si c'est une matière indispensable, par contre elle peut être utile : c'est du droit administratif donc ça se calque sur les procédures de budget des collectivités, ça permet d'appréhender le droit fiscal, les lois de finances et les cavaliers budgétaires qui peuvent contenir n'importe quelle disposition dans n'importe quelle matière...

Yann te dira s'il passe si c'est utile pour les avocats publicistes par exemple.

Par **Yann**, le **29/12/2007** à **16:44**

Rien de plus à ajouter que ce que Mathou a dit en ce qui concerne le contenu de la matière.

En revanche, concernant son utilité, elle me semble supérieure à vie politique française. Vie

politique française, c'est plus ou moins de la science politique, donc c'est très intéressant, mais c'est de la culture générale: super utile pour gagner au trivial pursuit, mais c'est tout.

Finances publiques en revanche, c'est pas indispensable, mais ça peut servir.

Personnellement je ne regrette pas de l'avoir pris. C'est pas mal de savoir comment est réalisé le budget de l'Etat et des collectivités territoriales.

De plus, il me semble qu'il y a une épreuve de fi pu pour l'examen d'entrée du CAPA. Mais je n'en suis pas certain, donc il faudra confirmation.

Par **doui**, le **29/12/2007** à **16:49**

Je ne sais pas si c'est partout pareil, mais dans l'IEJ de ma fac, finances publiques est une matière possible à l'examen du CRFPA, et l'on peut demander une [u:lummskye]dispense[/u:lummskye] (on prend pas en compte la note obtenue, c'est une matière en moins à passer) si l'on a eu au moins la moyenne.

donc si c'est la même chose dans l'IEJ que tu envisages (puisque tu veux devenir avocate) je te conseille de prendre finances publiques.

Par **juliette**, le **29/12/2007** à **17:20**

Merci pour vos réponses;

Savez vous si pour l'IEJ de lille, on peut obtenir une dispense pour finances publiques ?

(est ce qu'une personne qui n'aime pas du tout droit administratif comme moi peut-elle aimer finances publiques ?)

Par **mathou**, le **29/12/2007** à **18:00**

[quote="juliette":2feawrz8](est ce qu'une personne qui n'aime pas du tout droit administratif comme moi peut-elle aimer finances publiques ?)/[/quote:2feawrz8]

Je dirais oui. C'est du droit public, ça se rattache au stratif, mais ce n'est pas du tout la même chose que du droit administratif de L2. Il y a des passages historiques où tu apprends des choses marrantes, tu comprends comment fonctionne l'Etat, et les principes évoqués te serviront dans plein d'autres matières d'une façon ou d'une autre ( civil, fiscal, compta ). Feuillette un bouquin pour avoir une idée du programme - celui de Francis Quérol est très sympa et très clair.

Par **billy1**, le **07/01/2008** à **13:51**

bonjour

la matiere finances publiques fais partie des petits oraux aux CRFPA  
si tu l'as validé pendant tes années de droit, tu ne le repasses pas au CRFPA  
tu peux demander a te faire dispenser  
c'est bien car ça fais un oral en moins et ce n'est pas aussi indigeste que certains peuvent le  
penser  
je te conseillerais plus de faire ça en td que l'autre matière  
a+

Par **juliette**, le **07/01/2008** à **16:59**

Finances publiques on ne peut pas le prendre en TD.

Je pense que je vais suivre vos conseils et prendre cette matière.  
en espérant que la dispense sera tjrs d'actualité dans quelques années.

Par **billy1**, le **08/01/2008** à **12:45**

j'avais compris qqe c'etait pour la prendre en td  
tu fais bien de choisir cette matière  
a mon avis la dispense existera encore dans deux ou trois ans  
bon courage

Par **juliette**, le **08/01/2008** à **18:06**

merci billy1